

COLLEGE JULES FERRY
1, avenue Jules Ferry
BP 38
17260 GEMOZAC

ACTE ADMINISTRATIF
N° C1 / 2013

A - acte ne relevant pas de l'action éducatrice
B - acte relevant de l'action éducatrice
C - acte budgétaire

Le Conseil d'Administration Convoqué le 14/02/2013
S'est réuni le 05/03/2013 à 18 heures
Nombre de membres composant le conseil : 24
Quorum atteint en début de séance : 19
Nombre de membres présents avec voix délibérative : 19

Après avis de la commission permanente réunie le
(obligatoire pour les questions qui relèvent de l'article 2 du décret n°85 du 30 août 1985 modifié)

OBJET précis :

COMPTE FINANCIER 2012

CONTENU DE LA DECISION :

Vu la loi 83-663 modifiée du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions de l'Etat
Vu le décret N°85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement
Vu la circulaire de 31 août 1985 fixant les conditions de mise en place des conseils d'administration et des commissions permanentes
Vu la circulaire du 27 décembre 1985 précisant les compétences, le fonctionnement, le régime juridique des actes, l'organisation financière et comptable des établissements publics locaux d'enseignement
Vu le décret N°90-978 du 31 octobre 1990 modifiant le décret 85-924 du 30 août 1985

Après l'exposé de présentation des comptes de gestion 2012, le Conseil d'Administration approuve sans réserve le compte financier de l'exercice 2012.

RESULTATS DU VOTE voix POUR: 19 voix CONTRE:0 ABSTENTIONS:0

		Nombre d'exemplaires
La présente délibération est adoptée. Elle sera consignée dans le registre des délibérations de l'établissement et transmise à		
A - Acte relatif au fonctionnement de l'établissement - service académique des actes financiers - IA 16 -		1
B - Acte relevant de l'action éducatrice - Monsieur l'Inspecteur d'Académie 17 D.G.F.		1
C - Acte budgétaire - service académique des actes financiers - IA 16 - - Monsieur le Président du Conseil Général D.C.B.D.		1 1

Accusés de réception
en date du: 08/03/2013

Publié le: 02/04/2013

Fait à Gémozac, le 06/03/2013

Certifié exécutoire le
02/04/2013

La Présidente du Conseil d'administration

N. MARC